



Perpignan, le 30 MAI 2023

CF

RECU 10750
05 JUN 2023

MAIRIE de MONTECOT

Monsieur Louis SALA
Maire
Hôtel de Ville
2 rue du Canigou
66 200 MONTECOT

Réf : A2304-0207
Suivi par : DCFEIT - N. VILARRASA
PJ : avis des services

Objet : avis sur la Déclaration de Projet emportant mise en compatibilité n°2 du PLU de la commune de Montescot

Monsieur le Maire,

Dans le cadre de la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du PLU de Montescot, vous avez consulté le Département en tant que personne publique associée pour avis.

A ce titre, je vous transmets les observations des services du Département sur ce dossier.

Par avance, je vous remercie de nous envoyer votre PLU une fois cette mise en compatibilité approuvée.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma respectueuse considération.

Pour la Présidente du Département
et par délégation
Le Directeur Général des Services

Jéréme LE FOUILLER



**Avis des services du Département
concernant la déclaration de projet emportant mise en compatibilité n°2
du PLU de la commune de Montescot**

INFRASTRUCTURES ET DÉPLACEMENTS

La partie de projet concernant la RD612 est conforme au dossier de la convention N°01/20 signée avec la commune de Montescot.

LOGEMENT

Le dossier ne présente que peu d'informations sur le volet logement (p.18 4.1.5 du document "déclaration de projet). En conséquence, il s'agit de rappeler à la commune les points importants en lien avec les préconisations du PDH sur le territoire de Sud Roussillon :

- Nécessité de développer le parc HLM, notamment en produisant du logement adapté aux ressources des publics les plus modestes,
- Prendre en compte le besoin en logements des personnes âgées et handicapées,
- Favoriser, dans la mesure du possible, l'accession sociale à la propriété,
- Diversifier les solutions de logements répondant à la variété des besoins des jeunes.

Par ailleurs et pour rappel, au regard de la demande, le département manque de petits logements.